



ONTARIO | ONTARIO
CREATES | CRÉATIF

**FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS
L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE**
Volet Promotion des concerts
2020-2021

Webinaire présenté par :
Ward Dilse et Michelle Holtzkenner
Lundi 9 novembre, de 14 h à 15 h

Si vous préférez vous connecter à l'audio de ce webinaire par téléphone, veuillez vous référer au courriel que vous avez reçu avec les informations de connexion.

Envoyez un courriel à help@ontariocreates.ca pour obtenir un soutien technique.

***VEUILLEZ GARDER VOTRE TÉLÉPHONE OU
MICROPHONE EN MODE SILENCIEUX***

GRANDES LIGNES

- Aperçu
- Principaux buts du programme
- Objectifs des volets du FOIIM
- Admissibilité des demandeurs
- Dates limites et niveaux de financement
- Activités et dépenses admissibles
- Documents et processus pour présenter une demande
- Critères d'évaluation
- Astuces et conseils
- Questions et réponses

APERÇU : FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE

Vise à fournir des investissements ciblés en matière de développement économique à l'industrie musicale dynamique et diversifiée de la province.

Soutient les entreprises du secteur de la musique en Ontario ayant un fort potentiel de croissance afin d'optimiser le rendement du capital investi.

FOIIM

Crée davantage de possibilités pour les artistes émergents d'enregistrer et de se produire en Ontario.

Volets :
Création musicale
Initiatives pour l'industrie de la musique
Promotion des concerts

PRINCIPAUX BUTS DU PROGRAMME

- Concentrer les ressources sur les entreprises du secteur de la musique à fort potentiel de croissance, en :
 - fournissant des investissements visant à stimuler la croissance à long terme;
 - optimisant le rendement du capital investi et en améliorant les possibilités offertes aux nouveaux talents.
- Renforcer le soutien aux étapes déterminantes de la carrière des artistes.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS :

Le financement du FOIIM vise à :

- optimiser les recettes, les profits, la création d'emplois, l'investissement privé et les recettes fiscales;
- assurer la production de propriété intellectuelle (contenu) qui peut appartenir au pays et y être consommée et exportée, de façon à maintenir les revenus et les emplois dans la province;
- accroître le profil et le prestige de l'Ontario sur la scène mondiale à mesure que la prochaine génération d'artistes de pointe est découverte et développée à son plein potentiel.

OBJECTIFS DES VOLETS DU FOIIM

LE VOLET CRÉATION MUSICALE :

- Soutient les entreprises qui prennent des risques pour découvrir et développer des talents – en particulier les artistes émergents – et les faire connaître par le truchement de l'enregistrement et de la production, le marketing et la promotion, les tournées et la présentation, et l'édition (lancé le 19 mai).

LE VOLET INITIATIVES POUR L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE :

- Soutient les initiatives collectives de l'industrie pour entreprendre des activités de développement et de formation professionnels et d'exportation, effectuer des analyses et des collectes de données sur l'industrie et renforcer les capacités régionales (lancé le 18 juin).

LE VOLET PROMOTION DES CONCERTS :

- Soutient les entreprises et les organisations qui produisent des concerts d'artistes canadiens ou en font la promotion, y compris les festivals de musique et les séries de concerts admissibles (lancé Le 29 octobre).

ENGAGEMENT ENVERS LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

- Ontario Créatif valorise et soutient la diversité et la parité hommes-femmes dans les industries créatives. Les demandes qui représentent et reflètent les membres francophones, autochtones, culturels et autres de l'industrie ontarienne de la musique seront prises en compte dans le cadre de l'évaluation des demandes.

EXCEPTIONS :

- Des exceptions aux conditions d'admissibilité peuvent être envisagées pour les demandes émanant des entreprises qui sont dirigées par le PANDC (personnes autochtones, noires et de couleur) ou des personnes francophones et des demandeurs qui répondent de quelque autre manière à la définition provinciale de la diversité.

PROMOTION DES CONCERTS

Qui peut présenter une demande?

- Promoteurs et diffuseurs de musique à l'échelle nationale (y compris les festivals) dont les revenus sont inférieurs à un million de dollars
- Promoteurs et diffuseurs de musique à l'échelle nationale dont les revenus sont supérieurs à un million de dollars qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité de Fêtons l'Ontario
- *Les demandeurs dont les revenus sont inférieurs à un million de dollars qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité du FOIM et de Fêtons l'Ontario ne peuvent pas recevoir de financement des deux programmes pour le même festival ou la même activité.*
- *Les demandeurs dont les revenus sont supérieurs à un million de dollars qui répondent aux critères d'admissibilité de Fêtons l'Ontario ne sont PAS admissibles au FOIM.*

Qui peut présenter une demande?

De plus, tous les demandeurs admissibles doivent :

- Avoir des revenus de 25 000 \$ ou plus provenant de leurs principales activités commerciales
- Être constitués en société au Canada et exercer son activité depuis au moins deux ans
- Avoir un siège social en Ontario
- Disposer d'un personnel de direction clé composé de citoyens canadiens ou de résidents permanents du Canada vivant en Ontario
- Être en règle avec Ontario Créatif au moment de la présentation de la demande
- Être une entreprise du secteur de la musique!

NOTA : Les demandeurs qui présentent une demande pour la première fois ou qui ont l'intention de présenter une demande à la fois au FOIMM et à Fêtons l'Ontario DOIVENT communiquer avec le Bureau ontarien de promotion de la musique avant la date limite pour discuter de l'admissibilité.

DATES LIMITES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Date limite : Mercredi 16 décembre 2020, au plus tard à 17 h

Période d'activités : 1^{er} décembre 2020 - 30 novembre 2021

Demandes de financement maximum : 125 000 \$*

Contribution du FOIIM maximum : 50 % du budget total

*Les demandeurs admissibles peuvent demander jusqu'à 40 % de la moyenne sur deux ans du revenu annuel total de l'entreprise.

ACTIVITÉS ET COÛTS ADMISSIBLES

- Cachets d'artistes canadiens (tous les artistes doivent être rémunérés pour leurs prestations)
- Location d'une salle ou d'un lieu
- Production
- Équipes techniques et de sécurité, et autres
- Diffusion en direct et spectacles virtuels
- Publicité et marketing
- Affichage et mise en scène
- Frais administratifs et indirects (salaires du personnel, locaux, équipement – soyez précis)
- Initiatives de développement des entreprises ou de renforcement des capacités

CONTEXTE DE LA COVID-19

- Les activités peuvent porter sur les mesures prises dans le cadre de la COVID-19, conformément aux objectifs du programme.
- À mesure que la situation de la COVID-19 évolue, les demandeurs sélectionnés seront autorisés à apporter des modifications aux activités, le cas échéant.
- Le processus d'évaluation prendra en compte l'importance de la résilience et de la durabilité.
- Les demandeurs sont encouragés à élaborer leurs projets et activités en tenant compte des contraintes de la COVID-19 et à fournir des plans d'urgence.

DOCUMENTS ET PROCESSUS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Disponibles sur le Portail de demande en ligne d'Ontario Créatif

apply.ontariocreates.ca

Les sections comprennent :

1. Coordonnées de l'entreprise
2. Renseignements sur l'entreprise
3. Plans d'affaires (obligatoire pour les demandeurs qui présentent une demande de 50 000 \$ ou plus)
4. Activités
5. Reconnaissance de l'exigence en matière de couverture d'assurance

DOCUMENTS ET PROCESSUS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Disponibles sur le Portail de demande en ligne d'Ontario Créatif
apply.ontariocreates.ca

Sommaire des documents justificatifs (section 6) :

- Modèle de budget des activités
- Budget de l'entreprise
- Budget des opérations (si différent des budgets ci-dessus)
- Plan d'affaires
- Statuts de constitution
- États financiers
- Documents justificatifs (à l'appui) – optionnels
- Formulaire de transaction entre parties apparentées
- Déclaration du demandeur

Envoyez un courriel à l'adresse applyhelp@ontariocreates.ca pour obtenir un soutien technique

MODÈLE DE BUDGET DES ACTIVITÉS

2020-21 ONTARIO MUSIC INVESTMENT FUND (OMIF) LIVE MUSIC FINANCING PLAN		
Organization Name:		
<i>Instructions:</i>	- Please complete GREEN cells.	
OMIF REQUEST ELIGIBILITY		
APPLICANT REVENUES	AMOUNT	TEST
Gross revenue for most recently completed fiscal year (as taken from your company's financial statements)		
Gross revenue for previously completed fiscal year (as taken from your company's financial statements)		
TWO-YEAR AVERAGE REVENUE		
40% OF TWO-YEAR AVERAGE REVENUE		
APPLICANT'S MAXIMUM OMIF REQUEST		
FINANCING PLAN		
FINANCING SOURCES	AMOUNT	DESCRIPTION
SELF-FUNDED		
PRIVATE FINANCING		
IN-KIND OR DONATED SERVICES		
OTHER GOVERNMENT FUNDING (CONFIRMED)		
OTHER GOVERNMENT FUNDING (PENDING)		
OMIF REQUEST		
TOTAL BUDGET	\$ -	

MODÈLE DE BUDGET DES ACTIVITÉS

Entreprise X

APPLICANT REVENUES	AMOUNT
Gross revenue for most recently completed fiscal year (as taken from your company's financial statements)	\$ 50,000.00
Gross revenue for previously completed fiscal year (as taken from your company's financial statements)	\$ 75,000.00
40% OF TWO-YEAR AVERAGE REVENUE	\$ 25,000.00
APPLICANT'S MAXIMUM OMIF REQUEST	\$ 25,000.00

Exemple de calculateur dans l'onglet Plan de financement du modèle de budget des activités, qui aidera à calculer le montant maximum de la demande de du FOIMM du demandeur (en fonction des chiffres de recettes saisis par le demandeur).

MODÈLE DE BUDGET DES ACTIVITÉS

OMIF REQUIREMENTS
10% MINIMUM: Self-funded amount from the applicant must be at least 10% of the total projected budget.
25% MINIMUM: Minimum cash contribution (self-funded/private financing) from applicant.
25% MAXIMUM: In-kind services cannot exceed 25% of the total projected budget.
TEST: In-Kind or Donated Services (<i>Financing Plan</i> tab) must EQUAL Total of All In-Kind Expenses (<i>Budget Summary</i> tab).
50% MAXIMUM: Total funding from all public (i.e. OMIF, other gov't) sources cannot exceed 50% of the total projected budget.
50% MAXIMUM: OMIF Request amount cannot exceed 50% of the total projected budget.
40% MAXIMUM: OMIF Request amount cannot exceed 40% of applicant's two-year average revenue figure.
TEST: OMIF Request amount (<i>Financing Plan</i> tab) must EQUAL OMIF Request amount (<i>Budget Summary</i> tab).
TEST: Total Budget (<i>Financing Plan</i> tab) must EQUAL Total Expenses (<i>Budget Summary</i> tab).

MODÈLE DE BUDGET DES ACTIVITÉS

FINANCING ELIGIBILITY		
FINANCING SOURCES	PERCENTAGE	TEST
SELF-FUNDED	48.72%	PASS
PRIVATE FINANCING	2.56%	
IN-KIND OR DONATED SERVICES	5.13%	PASS
OTHER GOVERNMENT FUNDING (CONFIRMED)	0.00%	PASS
OTHER GOVERNMENT FUNDING (PENDING)	0.00%	
OMIF REQUEST	43.59%	PASS
TOTAL BUDGET	100%	PASS

MODÈLE DE BUDGET DES ACTIVITÉS

FINANCING ELIGIBILITY		
FINANCING SOURCES	PERCENTAGE	TEST
SELF-FUNDED	17.95%	FAIL
PRIVATE FINANCING	2.56%	
IN-KIND OR DONATED SERVICES	35.90%	FAIL
OTHER GOVERNMENT FUNDING (CONFIRMED)	0.00%	PASS
OTHER GOVERNMENT FUNDING (PENDING)	0.00%	
OMIF REQUEST	43.59%	PASS
TOTAL BUDGET	100%	PASS

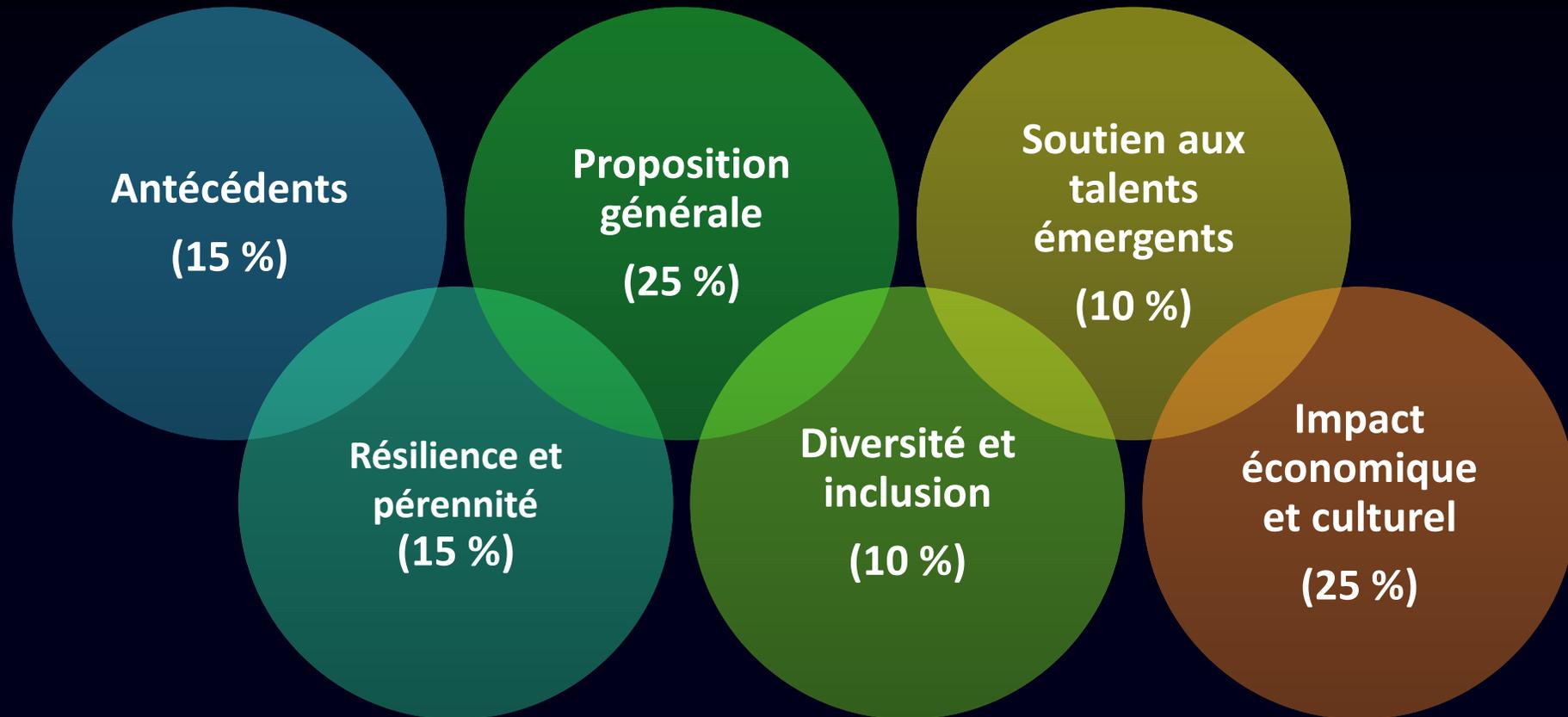
PLANS D'AFFAIRES

Un plan d'affaires de l'entreprise est exigé de tous les demandeurs qui souhaitent obtenir 50 000 \$ ou plus.

Le plan d'affaires doit au moins contenir les éléments suivants :

- Le profil du demandeur
- La stratégie de l'entreprise
- Un aperçu des activités commerciales générales
- Une analyse FFPM de l'entreprise
- Une justification de financement du FOIIM

CRITÈRES D'ÉVALUATION



ASTUCES ET CONSEILS

- Lisez attentivement les lignes directrices, la FAQ et les critères de demande.
- Soyez réaliste relativement à votre demande de financement.
- Faites valoir votre analyse de rentabilité unique.
- Sachez quels sont vos concurrents (et faites-nous savoir que vous les connaissez).
- Incluez des résultats quantitatifs qui découleront des activités.
- Ne faites pas de suppositions.
- Soyez transparent – n'ayez pas peur d'aborder les obstacles et les difficultés.
- Vérifiez deux fois votre travail.
- Soyez concis et précis.

Pour communiquer avec nous :

**Bureau ontarien de promotion
de la musique**

omo@ontariocreates.ca

**Coordonnateurs de
programme**

416-572-0436 ou 416-642-6696

Dates limites :

Mercredi 16 décembre, à 17 h



ONTARIO | ONTARIO
CREATES | CRÉATIF

www.ontariocreates.ca